



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36  
Présents : 30  
Représentés : 6  
Absents : 6

L'an deux mille vingt, le 15 juillet et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 8 juillet, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Mylène CHAMBAUD, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme CLEYET-MARREL Claude, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, Mme Sonia LAMBERT, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Mélanie MONCHAUX, Mme Marianne MORSLI, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Serge VARVIER, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Sabrina MOUCHETTE (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT (pouvoir à M. Richard LABALME), M. Dominique VIOT (pouvoir à Mme Marianne MORSLI),

Secrétaire de séance : M. Bernard ALBAN

#### **N°2020/07/15/01 – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE (CPE)**

**AUTORISE** le lancement d'une consultation des entreprises dans le cadre de la mise en place d'un Contrat de Performance Energétique pour les installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des bâtiments intercommunaux retenus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches relatives à cet engagement.

**PREND ACTE** qu'une présentation du dossier de consultation des entreprises au conseil communautaire du mois d'août sera sollicitée auprès du bureau d'études.

#### **N°2020/07/15/02 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE DOMBES VAL DE SAONE (IDVS)**

**AUTORISE** la signature d'une nouvelle convention de partenariat conclue entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'association IDVS, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

#### **N°2020/07/15/03 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE JEUNES (MLJ) BRESSE DOMBES COTIERE**

**AUTORISE** la signature d'une nouvelle convention de partenariat entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et la Mission Locale Jeunes (MLJ) Bresse Dombes Côtière, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

#### **N°2020/07/15/04 - DEMANDE DE DEGREVEMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

**DECIDE** de consentir à la mairie de Francheleins pour le groupe scolaire un dégrèvement sur l'assiette de la redevance d'assainissement en annulant la part communautaire sur le volume excédentaire qui n'a pas rejoint le réseau d'assainissement, soit 1 055 m<sup>3</sup>,

**DEMANDE** à SUEZ d'appliquer ce dégrèvement sur la part délégataire également,

**PRECISE** que cette décision sera notifiée au délégataire qui sera chargé d'appliquer ce dégrèvement.

**N°2020/07/15/05- BUDGET PRINCIPAL : DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR ET EN EXTINCTION DE CREANCES**

**PRONONCE** l'admission en non-valeur de la somme de 1 679,20 €.

**PRONONCE** l'extinction des créances susvisées pour un montant de 1 369,19 €.

**AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au Budget Principal exercice 2020 au chapitre 65 (articles 6541 et 6542).

**N°2020/07/15/06- BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR**

**PRONONCE** les admissions en non-valeur des sommes de 125 euros et 150 euros.

**AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**PRECISE** que les crédits ont été inscrits au Budget Assainissement Non Collectif exercice 2020 au chapitre 65 (compte 6541).

**N°2020/07/15/07 – INDEMNISATION DE L'ENTREPRISE MAISONNEUVE SUITE A L'ANNULATION DE PRESTATIONS DE TRANSPORT DURANT LA CRISE SANITAIRE**

**ACCORDE** à l'entreprise « Autocars MAISONNEUVE » une indemnité liée à l'arrêt des prestations du 16 mars 2020 au 15 mai 2020.

**FIXE** le montant de cette indemnité à hauteur de 8 500 €.

**DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Principal 2020 à l'article 6745 Subventions de fonctionnement exceptionnelles (personnes de droit privé).

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces et documents nécessaires l'établissement et au versement de cette indemnité.

**N°2020/07/15/08– DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

**DECIDE** d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire et selon le dispositif prévu par l'article 3 de la 3<sup>ème</sup> loi de finances rectificative pour 2020.

**CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Principal 2020 à l'article 7391178 Autres restitutions sur dégrèvements.

**N°2020/07/15/09– BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Principal 2020 contenant les écritures suivantes :

## Section de Fonctionnement

Dépenses	c/7391178 – F.831 – Autres restitutions sur dégrèvements	+	6 300 €
	c/6247 – F0 – Transports scolaires	-	32 000 €
	c/6745 – F.0 – Subventions de fonctionnement exceptionnelles (personnes de droit privé)	+	8 500 €
	c/023 – F.0 – Virement à la section d'investissement	+	62 802 €
	c/022 – F.0 – Dépenses imprévues	+	127 659 €
	<b>Sous-total</b>	<b>+</b>	<b>173 261 €</b>
Recettes	c/73111 – F.0 – Taxes foncières et d'Habitation	+	58 036 €
	c/73112 – F.0 – Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	-	981 €
	c/73114 – F.0 – Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	+	647 €
	c/7318 – F.0 – Autres impôts locaux ou assimilés	+	139 954 €
	c/7346 – F.831 – Taxe sur les milieux aquatiques	+	300 €
	c/74124 – F.0 – Dotation d'intercommunalité	-	18 831 €
	c/74126 – F.0 – Dotation de compensation des groupements	-	5 864 €
	<b>Sous-total</b>	<b>+</b>	<b>173 261 €</b>

Section d'Investissement

Dépenses	c/27632 – F.9 – Autres créances immobilisées – autres créances sur Région	+	62 802 €
	<b>Sous-total</b>	+	<b>62 802 €</b>
Recettes	c/021 – F.0 – Virement de la section de fonctionnement	+	62 802 €
	<b>Sous-total</b>	+	<b>62 802 €</b>

**N°2020/07/15/10 – BUDGET ATELIER RELAIS DPI - EXERCICE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Atelier Relais DPI 2020 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/615228 – 9 – Entretien et réparation autres bâtiments	+	4 400 €
	<b>Sous-total</b>	+	<b>4 400 €</b>
Recettes	c/7788 – 9 – Produits exceptionnels divers	+	4 400 €
	<b>Sous-total</b>	+	<b>4 400 €</b>

**N°2020/07/15/11 – DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

**DECIDE**

1° D'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :

- Etre en lien avec les compétences de la communauté ;
- Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales ;
- Etre exercé auprès d'un organisme agréé ;

2° De fixer le montant des dépenses de formation à 2 500€ par an ;

3° D'autoriser le Président de la communauté à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation ;

4° De prélever les dépenses de formation sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget de la communauté pour les exercices 2020 et suivants du mandat en cours.

**N°2020/07/15/12 – SIGNATURE D'UN BAIL POUR LA LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LE PARC ACTIVAL POUR L'IMPLANTATION D'UNE STATION RADIOELECTRIQUE**

**DECIDE** de passer un nouveau bail de location de 12 ans à compter de sa signature avec la société INFRACOS pour la location de la parcelle ZV 176 pour une surface de 7 m<sup>2</sup> environ, située sur le Parc Actival à Saint Didier sur Chalaronne, parcelle sur laquelle est implantée une station radioélectrique.

**ACCEPTE** de fixer la redevance annuelle d'occupation au prix de 2 500 euros, redevance indexée de 2 % chaque année.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le bail et tout document nécessaire au suivi de ce dossier.

**N°2020/07/15/13 – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS**

**ACCEPTE** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,

**AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de Communes au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,

**AUTORISE** le Président à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,

**AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

**N°2020/07/15/14 – AUTORISATION DE SIGNER DES AVENANTS N°1 AUX LOTS N°2, 4, 7, 10 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE « CREATION DE L'OFFICE DE TOURISME AUX GÎTES DE LA CALONNE A GUEREINS »**

**AUTORISE** le Président à signer les avenants n°1 aux lots 2, 4, 7, 10 avec les entreprises et pour les montants précisés ci-après :

LOT	DÉSIGNATION	Attributaire	Montant initial H.T	Montant total avenant H.T	Nouveau Montant H.T
2	GROS OEUVRE	<b>RHONE-ALPES EXTÉRIEUR SARL</b> Z.A Visionis 84 Rue de l'Artisanat 01090 GUEREINS	22 998, 79 € <i>Tranche conditionnelle comprise</i>	837, 67 €	23 836,46 €
4	ETANCHEITE	<b>DAZY SARL</b> Chemin des Perrières Z.A. Mâcon Est 01750 REPLONGES	14 00,00 €	- 1 096, 15 €	13 403,85 €
7	PLATRERIE PEINTURE MENUISERIES INTERIEURES	<b>CHAMBARD MARC SARL</b> 2517 Route de Belleville 01090 GUEREINS	10 702,69 € <i>Tranche conditionnelle comprise</i>	272,40 €	10 975,09 €
10	ELECTRICITE	<b>SARL BERGEOT ET FILS</b> Route Nationale 6 71680 CRECHE-SUR-SAONE	9 370,00 € <i>Tranche conditionnelle comprise</i>	- 787, 00 €	8 583,00 €

Le montant global du marché de travaux passe ainsi de 131 644,10 € HT soit 157 972,92 € TTC (Montant de base + tranches conditionnelles + marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence aux lots 5, 8 et 10) à 131 720,02 € HT soit 158 064,02 € TTC (Avenant n° 1 au lot 9 + Avenants n°1 aux lots 2, 4, 7, 10), soit une augmentation de 0,06 % du montant du marché initial (+75.92€HT).

**N°2020/07/15/15 – MODIFICATION DU REGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE A DESTINATION DU COLLEGE DU VAL DE SAONE A MONTCEAUX**

**APPROUVE** le règlement du transport scolaire, mis en application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,

**PRECISE** que le règlement est mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes,

**PRECISE** que l'inscription au service de transport scolaire vaut acceptation du règlement et engagement à le respecter.

**N°2020/07/15/16- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES GITES DE LA CALONNE**

La Communauté de communes Val de Saône Centre gère la structure d'hébergement Les Gîtes de la Calonne depuis août 2017. Le Règlement Intérieur précise l'ensemble des modalités de gestion de cet équipement.

Vu la délibération n° 2017/05/30/18 du 30 mai 2017 portant approbation du règlement intérieur des Gîtes de la Calonne,  
Vu la délibération n° 2019/12/17/02 du 17 décembre 2019 portant modification du règlement intérieur des Gîtes de la Calonne,

Vu le projet de règlement modifié, qui comprend notamment une mention sur le respect des mesures sanitaires et une annexe reconduite sans modification,

Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme du 29 juin 2020,

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le règlement intérieur des Gîtes de la Calonne,

**PRECISE** que l'annexe 1 du Règlement intérieur listant et tarifant le remplacement des mobiliers, n'est pas modifié,

**PRECISE** que ce règlement entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2020

**N°2020/07/15/17 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A DIVERS ORGANISMES TOURISTIQUES**

**DESIGNE** en tant que représentant(e) de l'EPCI Val de Saône Centre :

- ✓ **Anne TURREL** pour ADN Tourisme (réseau issu de la fusion entre la FNOTSI, Tourismes & Territoires et Destination Régions),
- ✓ **Anne TURREL** pour la FDOTSI 01 (Fédération départementale des Offices de tourisme de l'Ain),
- ✓ **Jacques LOUPFOREST** au Réseau des Hôtel-Dieu et Apothicaireries,
- ✓ **Sabrina MOUCHETTE** (titulaire) et **Anne TURREL** (suppléante) à l'association Vélo & Territoires,
- ✓ **Carole FAUVETTE** au réseau Gîtes de France de l'Ain

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ces représentations.

**N°2020/07/15/18 – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME VAL DE SAONE CENTRE**

**DESIGNE** les membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme intercommunal Val de Saône Centre sur le mandat 2020-2026 comme suit :

• Membres du collège des élus communautaires (7 personnes)	• Membres du collège des personnes qualifiées (6 personnes)
- Monsieur Jean-Michel LUX - Monsieur Jean-Pierre CHAMPION - Madame Anne TURREL - Madame Carole FAUVETTE - Madame Mélanie MONCHAUX - Madame Claude CLEYET-MARREL - Monsieur Maurice VOISIN	- Monsieur Dominique MARTIN - Monsieur Jacques LOUPFOREST - Monsieur Fabrice MATTEUCCI - Madame Marie-Jeanne ALBAN - Monsieur Hervé GRANDJEAN - Monsieur Jean-Pierre MAILLARD

**N°2020/07/15/19 – COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

**PREND ACTE** DE LA COMPOSITION DE LA CLECT, qui comprend les membres suivants désignés par les conseils municipaux :

Chaleins	M. Christian GOIFFON
Francheleins	Mme Laure FANGET
Garnerans	M. Dominique VIOT
Genouilleux	M. Eddy FILIPPI
Guéreins	M. Thierry SEVES
Illiat	M. Richard LABALME
Lurcy	Mme Nathalie BISIGNANO
Messimy-sur-Saône	M. Thierry MICHAL
Mogneneins	M. Jean-Pierre CHAMPION
Montceaux	M. Jean-Claude DESCHIZEAUX
Montmerle-sur-Saône	M. Philippe PROST
Peyzieux-sur-Saône	Mme Monique THIVOLLE
Saint-Didier-sur-Chalaronne	M. Renaud DUMAY
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Mme Mylène CHAMBAUD
Thoissey	M. Paul FERRE

**N°2020/07/15/20 – PROPOSITION DE LISTE DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

**DECIDE**

**1° De créer une commission intercommunale des impôts directs**, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.

**2° De proposer une liste de 40 contribuables**, qui sera transmise au Directeur départemental des Finances Publiques, parmi lesquels il désignera 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

	NOM Prénom	COMMUNE	NOM Prénom	COMMUNE
1	GAMBINO Béatrice Marie, née BOCQUIN	GUEREINS	TRONCI Delphine, née THÉTE	GUEREINS
2	CHAMPION Jean-Pierre	MOGNENEINS	CALAS Franck	MOGNENEINS
3	REIGNIER Alain	GENOUILLEUX	HELIN Isabelle	GENOUILLEUX
4	REVOL Dominique	ILLIAT	TATON Dorothee	ILLIAT
5	LUX Jean-Michel	FRANCHELEINS	FANGET Laure	FRANCHELEINS
6	THIVOLLE Marie-Monique, née CARTILLIER	PEYZIEUX-SUR-SAONE	ARNOL Alexandre	MESSIMY-SUR-SAONE
7	GOUTELLE Michel	MESSIMY-SUR-SAONE	DEPARDON Karine	MESSIMY-SUR-SAONE
8	CHICHOUX Pascal	GARNERANS	LAMARCHE René	GARNERANS
9	GATT Rémy	GARNERANS	BEAUDET Julien	GARNERANS
10	SANLAVILLE Gérard	MONTMERLE-SUR-SAONE	DAGONNET Bernadette	MONTMERLE-SUR-SAONE
11	DAOUST Patrick	MONTMERLE-SUR-SAONE	DEBARD Philippe	MONTMERLE-SUR-SAONE
12	FERREUX Alain	MONTMERLE-SUR-SAONE	DUBOIS Florence	MONTMERLE-SUR-SAONE
13	DUCHET Michel	MONTMERLE-SUR-SAONE	FILLIQUOD Michaele	MONTMERLE-SUR-SAONE
14	GALLAVARDIN Claire, née LABOURET	MONTMERLE-SUR-SAONE	TURREL Anne	THOISSEY
15	LOUPFOREST Françoise	THOISSEY	PACALET Eliane	THOISSEY
16	CURTET Aurélie, née CORTOT	THOISSEY	PETIT Gilbert	THOISSEY
17	BOUCHY Gilbert	THOISSEY	FOURNEL Christiane	THOISSEY
18	BUÉ Jean-François	THOISSEY	PHILIPPON André	THOISSEY
19	DAVIDIAN Philippe	MONTCEAUX	CHMARA Patricia	MONTCEAUX
20	DUMAY Renaud	SAINT-DIDIER-SUR- CHALARONNE	PEIGNIÉ Benoît	SAINT-DIDIER-SUR- CHALARONNE

#### N°2020/07/15/21 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DÉLÉGATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

##### N°2020/26 – Validation du devis de travaux de voirie Rue Raymond Noël sur le Parc Actival

Considérant le devis relatif à la réalisation de travaux de voirie remis par l'entreprise Eiffage le 19 juin 2020 d'un montant de 13 336.50 € HT,

Considérant le devis relatif à la réalisation de travaux de voirie remis par l'entreprise TMF le 29 juin 2020 d'un montant de 11 280.80 € HT,

##### Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé d'accepter l'offre de l'entreprise TMF, sis Rue du Plateau de Challes, 01140 Saint Didier sur Chalaronne, pour la réalisation de travaux de voirie « Rue Raymond Noël » sur le Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

##### Article 2 :

Le montant du devis s'élève à 11 280.80 € HT soit 13 536.96 € TTC.

##### N°2020/27 – Fixation des tarifs des animations estivales organisées par l'Office de Tourisme Val de Saône Centre

Considérant le besoin de fixer des tarifs pour les animations « Balades Nature – Découverte des plantes sauvages », « atelier enfant Fabrique ton moulin » et « Balades et Atelier plantes médicinales » proposées par l'Office,

Vu l'avis favorable de la commission tourisme du 29 juin 2020,

##### Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de fixer les tarifs suivants :

- « Balades Nature – Découverte des plantes sauvages » → 5€ tarif unique
- « Balades et Atelier plantes médicinales » → 8€ tarif unique
- « Atelier enfant Fabrique ton moulin » → 3€ tarif unique

Article 2 :

Ces tarifs s'appliqueront durant les mois de juillet et d'août 2020.

**N°2020/28 – Avenant n°2 au marché public de services d'entretien et de maintenance de la climatisation**

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le contrat de prestation de service signé le 4 juillet 2017,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Un avenant n°2 est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et la société DURAFROID – ZI du Rivollay – 01090 GUEREINS, pour l'entretien et la maintenance des installations de climatisation pour le bâtiment du Centre de Loisirs (ALSH) à Montceaux.

Article 2 :

L'avenant emporte l'incidence financière suivante :

Visiosport	Pôle Petite Enfance (PPE)	Avenant n°2 : Centre de loisirs (ALSH)	MONTANT TOTAL ANNUEL
2 052 € HT	344 € HT	380 € HT	2 776 € HT

Fait à Monceaux, le 15 juillet 2020

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

AFFICHE du :

au :

